

maladie aigüe et scolarisation d'un enfant

les poux de tête

! : *maladie mentionnée dans l'arrêté du 03 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction, mesures de prophylaxie à prendre à l'égard des élèves et du personnel dans les établissements d'enseignement et d'éducation publics et privés en cas de maladies contagieuses.*

1) Le pou

Le pou, responsable de la « pédiculose », est un parasite. Il mesure 2 à 3 mm.

L'œuf, ou lente, est accroché à la base du cheveu, au contraire de la pellicule qui glisse sur le cheveu. Une lente située à plus de 2 centimètres du cuir chevelu est une larve morte. La lente éclot en 7 à 10 jours.

La larve devient adulte en 15 jours environ. La femelle pond environ 10 œufs par jour pendant 1 mois.

Le pou ne survit pas plus de 2 jours en dehors de la tête. Il ne survit pas à une température de plus de 52°C.

2) Transmission

Le pou ne saute pas ; il se transmet généralement par contact direct entre personnes, parfois par l'intermédiaire d'objets tels que peigne, brosse, bonnet, peluche, literies,...

3) Conduite à tenir

- il est nécessaire de traiter le sujet porteur de poux ; le traitement sera répété
- l'entourage doit être surveillé en cas de démangeaison
- laver le linge à 60°C ; tremper brosses et peignes dans de l'eau à plus de 70°C.
- il n'y a pas d'éviction scolaire si un traitement est effectué correctement.
- en cas de persistance des poux chez un porteur isolé, il y a possibilité de faire auprès des services du Conseil départemental une information préoccupante pour « carence de soins »
- il faut informer la communauté scolaire de la présence de poux dans l'école
- **aucune désinfection des locaux** n'est nécessaire au niveau de l'école ou de l'établissement scolaire
- si le problème persiste, il est possible de faire une réunion d'information

4) Précautions à prendre pour éviter la propagation des poux dans la classe

- tenir les cheveux attachés
- **éviter le prêt** des écharpes, des bonnets et cagoules
- avoir des **porte-manteaux suffisamment espacés**
- ne pas utiliser les mêmes brosses ou peignes pour les enfants